

après avoir brisé la glace tout autour et ébranlé le bronze dans tous les sens, qu'ils parvinrent à l'arracher, au moment où on leur amenait un cheval de tirage.

Adamoli était dans une grande erreur. Si la jambe eût tenu au corps du cheval, celui-ci n'eût été qu'à deux pieds au-dessous des eaux, puisque le sabot était à la surface et que la jambe est courbée. Cependant, lorsque les recherches furent faites, en présence de M. Reynaud, deuxième échevin, du grand voyer et d'un commissaire de police, il fut reconnu, après avoir enlevé les pierres d'entre lesquelles la jambe avait été arrachée, et après avoir sondé le terrain, non seulement sur le point précis, mais aux environs, il fut reconnu, disons-nous, qu'aucune autre partie de la statue n'existait à cet endroit.

De plus, nous voyons dans le rapport de la Commission, que la déchirure de bronze n'était point récente, et se trouvait assez oxidée, pour démontrer que la rupture n'était pas nouvelle (1).

Adamoli a contesté à ce sujet, et a dit dans ses deux premières lettres, qu'en effet, la rupture était oxidée dans les trois quarts de son étendue et tout à fait neuve sur un point. Quand il en serait ainsi, ce ne pourrait être une preuve de son adhérence au cheval, au moment de la découverte, puisqu'Adamoli dit lui-même, dans sa deuxième lettre, que Barthélemy Laurent avait, fort mal à propos et par curiosité, sans doute, rompu un morceau de bronze de quatre pouces qui était adhérent au haut de la jambe, et qu'il remit ce fragment à M. Reynaud, deuxième échevin (2). D'ailleurs, il

(1) Rapport de M. de la Tourette, *Arch. hist. et statist. du départ. du Rhône*, mai 1826, pag. 12 et 13, ou *Manuscrit de l'Académie*, n° 119.

(2) Ce morceau de bronze n'est point au musée avec la jambe ; nous devons donc le regarder comme perdu.